



DELEGATION
ACADEMIQUE
AUX ARTS ET A LA
CULTURE

Claude DIETRICH
déléguée

Olivier MASSIS
délégué adjoint

Laure JARROUSSE
secrétaire

Tél.
04.72.80.64.41
Mél.
daac@ac-lyon.fr

*

DIRECTIONS
DEPARTEMENTALES

DSDEN de l'Ain

Marie-Pierre NAUCHE
Sophie BRUN

Tél.
04.74.45.13.93
04.74.45.58.80

*

DSDEN de la Loire

Jean-François MERAUD
Annie THOLOZAN

Tél.
04.77.81.41.87

*

DSDEN du Rhône

Martine MILLIAT
Marie-Anne SANTONI
Fabrice MAZZOLINI

Tél.
04.72.80.69.89
04.72.80.67.74

Pôle Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Vademecum du coordonnateur

Année 2013-2014

Délégation
 Académique
 Aux arts et à la culture

*

Directions
 départementales
 des services
 de l'éducation
 nationale
 (DSDEN)

Ain
 Loire
 Rhône

SOMMAIRE

Définir un pôle	3
Rôle et mission du coordonnateur de pôle territorial	4
Les interlocuteurs du coordonnateur	5
Méthodologie de projet	7
Le projet spécifique au PTEAC	9
Financer les projets d'un PTEAC	11
Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle	12
Lettre de mission du coordonnateur de PTEAC	14

ANNEXES

Pôle territorial d'éducation artistique et culturelle	16
<i>(document téléchargeable sur le site académique)</i>	
L'action culturelle dans l'académie	19
Construire un projet artistique et culturel	20
Réaliser une sortie culturelle : quelques ressources académiques	21

Définir un pôle
 Rôle et mission
 Interlocuteurs
 Méthodologie de projet
 Projet spécifique
 Financement des projets
 Dispositifs EAC
 Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
 L'action culturelle
 Construire un projet
 Ressources académiques

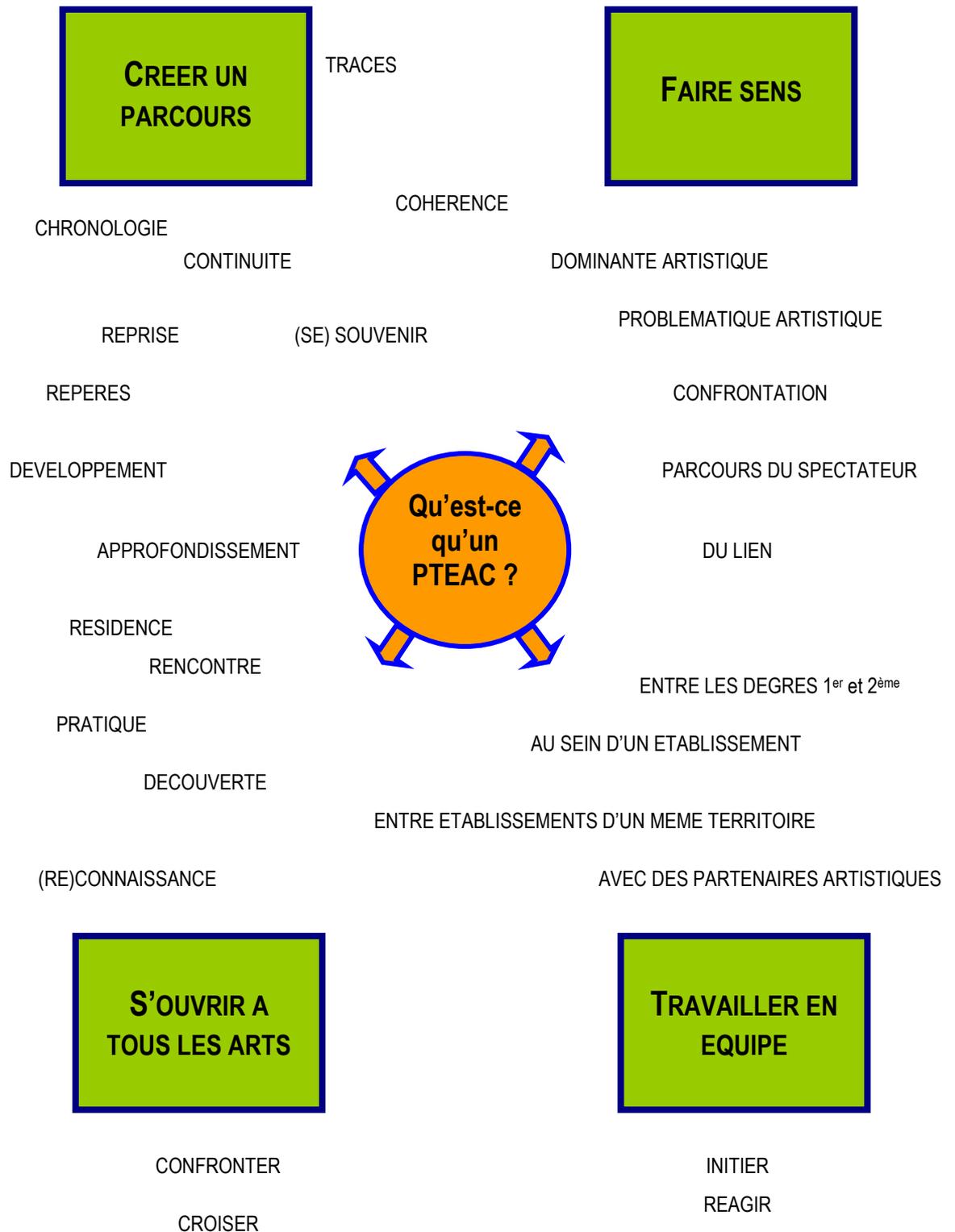
Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle :



Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

Rôle et Mission du coordonnateur de pôle territorial

Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

- Une « semaine » balisée avec présentation des projets
- Espaces d'affichage dédié au PTEAC dans les établissements
- Présence des actions dans les plaquettes des structures /// activités pédagogiques
- Lien sur des pages web (site et/ou blog)
- Evocation du PTEAC lors des séances plénières : auprès des collègues, des parents....

(SE FAIRE) CONNAITRE

- RESTITUTION PUBLIQUE
- ACCESSIBILITE
- VISIBILITE

AVANT – PENDANT – APRES

- Préparation à l'année n+1
- Echange sur les projets de programmation, sur les envies de chacun pour l'année suivante.
- Mise en œuvre.
- Bilan et perspective

FORMER

- DAFOP
- FIL

Formation conjointe
enseignants / artistes /
structures :
- Spécificités de chacun
- Attentes des uns et des
autres

PTEAC

CONCERTER

- MUTUALISATION
- MEDIATISATION
- PREPARATION / ANTICIPATION
- MISE EN ŒUVRE

ACCOMPAGNER

- METHODOLOGIE
- CONSEIL
- ORIENTATION

PARTENARIAT

DAAC
DA 01 – 42 – 69
Etablissements
DRAC
Région
Conseils généraux
Communes
Structures culturelles

GROUPES DE TRAVAIL

RESTREINT

DAAC
DA 01 – 42 – 69
Coordonnateur
Référénts culture
CVL
Représentants éabl.
DRAC
Structures culturelles
Collectivités

ELARGI

GT restreint
+
Equipes pédagogiques
Equipes artistiques
Compagnies

(forum)

Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

Les interlocuteurs du coordonnateur :

Lors des comités de pilotage de PTEAC (ou PLEAC), le coordonnateur fait appel à tous les partenaires locaux et institutionnels.

En voici une liste non exhaustive :

- Ministère de l'Education nationale :
 - Délégation académique aux arts et à la culture (DAAC).
 - Direction académique (DSDEN) :

AIN <i>action culturelle</i>	ce.ia01-acea@ac-lyon.fr
LOIRE <i>action culturelle</i>	ce.ia42-action-culturelle@ac-lyon.fr
RHONE <i>Pôle réussites éducatives</i>	ce.ia69-reussites.educatives@ac-lyon.fr

- Inspecteurs de l'Education nationale du 1^{er} degré (IEN)
 - IEN départemental
 - IEN de circonscription
- Conseillers pédagogiques du 1^{er} degré (CP).
- Les chefs d'établissements :
 - Directeurs des écoles
 - Principaux des collèges
 - Proviseurs des lycées
- Les référents culture des lycées du PTEAC

PTEAC	Etablissements	Référents culture
Oyonnax	LPO Painlevé / Oyonnax LPO Xavier Bichat / Nantua LP Arbez Carme / Bellignat	Catherine GUINOT Sylvie GUILLAUME Emilie GOYARD
Bellegarde	LPO Saint-Exupéry	Christophe VYT
Roanne	LYC Jean Puy LGT-LP Carnot LGT-LP Albert Thomas	Marie-Françoise CHATRE Maryline DUBRUC - Marie CLAIR Christine ALLIER - Laure VENDRAMINI
Firminy	LGT-LP Albert Camus/ Firminy LGT-LP Jacob Holtzer / Firminy LP Adrien Testud / Le Chambon-F.	Agnès GRANJON - Aurélie COUPIER Caroline PELLA - Kamelia RUSSO Pauline PUTINIER
Amplepuis-Thizy	LPO François Mansart / Thizy	Joël Dominique MAK-DIT-MACK
Bron	LGT Jean-Paul Sartre LP-LDM Tony Garnier LP-LDM Emile Bejuit	Régis VERNIER Laurence LANNIC Pascal MEYER
Givors	LGT Louis Aragon LP Danielle Casanova LP. Pablo Picasso	Nathalie Héléne SOUBRIER Isabelle REVERCHON Antoinette CHOPINAUD
Lyon 8 ^{ème}	LGT Antoine et Louis Lumière LGT Colbert LGT-LDM La Martinière Monplaisir LP-LDM Jean Lurçat LP-LDM du 1 ^{er} Film	Fabienne QUEMIN Agnès BATY Roland CORBELIN Evelyne SLONSKA Sylvie LARDINOY
Lyon 9 ^{ème}	LGT La Martinière Duchère	Sylvie PERRUSSEL

	LGT Jean Perrin LP Martin Luther King	Dominique GACHON Fabienne LEBELTEL
Oullins	LGT Parc Chabrières LP-LDM Edmond Labbé LP Joseph-Marie Jacquard	Isabelle BOUTIGNY-VERGNE Peggy SZYMANSKI Sylviane ROY
Rillieux-la-Pape	LGT Albert Camus LP-LDM Georges Lamarque LP-LDM Sermenaz	Leïla PLATZ Mireille BOUVIER Annie MOULEYRE
Vénissieux	LGT M. Sembat / Vénissieux LGT-LP Jacques Brel / Vénissieux LP-LDM Hélène Boucher LP Marc Seguin	Marie-Pierre ERMAKOFF Chantal CROUZET - Sophie BENZINA Sandrine AUGENDRE Fanny MANAUDOU
Villefranche	LPO C. Bernard / Villefranche LPO L. Armand / Villefranche	Marie BERLIOUX Christine LEFEVRE
Saint-Priest	LGT Condorcet LP Fernand Forest	Chantal POULAT nc

o Les représentants du CVL

- Ministère de la Culture et de la Communication, Direction culturelle des affaires culturelles (DRAC) :

Conseillère en éducation artistique et culturelle	AIN – RHONE	Marie-France LEFEBVRE
	LOIRE	Jacqueline BROLL

nom.prenom@culture.gouv.fr

- Les collectivités territoriales :

- o La Région Rhône-Alpes : direction culturelle, chargé de l'éducation artistique et culturelle.

Direction à la culture Service médiation et nouveaux publics	Lionel CHALAYE, responsable	lchalaye@rhonealpes.fr
	Sophie CHANAL	schanal@rhonealpes.fr

- o Le Conseil général :

AIN		
LOIRE		
RHONE	Pôle Famille Culture Enfance	Olivier DESMULES olivier.desmules@rhone.fr

- o La Communauté de communes.
- o La Municipalité : l'adjoint à la culture.

- Les structures culturelles locales :

- o Direction de la médiathèque
- o Direction du centre culturel
- o Direction du théâtre
- o Direction du musée

Méthodologie de projet

Une problématique : *Comment conduire un projet, depuis l'idée jusqu'à sa mise en œuvre ?*

Comme les calendriers des différents partenaires ne concordent pas forcément, il est important d'anticiper le plus possible toutes ces concertations de façon à ce que toutes les décisions soient prises en temps et en heure, et, qu'il n'y ait aucune mauvaise surprise de part et d'autre.

Les étapes à suivre :

Le temps de la concertation :

- Au sein de chacun des établissements : prendre connaissance des différentes orientations souhaitées par les enseignants.
- Réunion pour une concertation avec les structures culturelles du territoire : évaluer/amender les différentes orientations au regard des programmations de l'année suivante ; proposer de nouvelles orientations.
- Retour dans les établissements : mise en place d'un groupe de travail PTEAC inter-établissements pour définir la problématique, l'axe thématique de l'année suivante.
- Séance plénière avec tous les partenaires : présentation du projet PTEAC de l'année suivante.

Le temps de la validation :

- S'assurer que le projet rencontre l'adhésion des collègues sur le terrain.
- S'assurer que le projet est en cohérence avec le volet culturel du projet de l'établissement (ou des établissements).
- S'assurer que le projet est en cohérence avec la politique culturelle mise en œuvre sur le territoire par les services de l'Etat (DRAC, préfecture) et des collectivités.
- S'assurer que le projet s'inscrit bien dans les programmations des structures culturelles locales, qu'il sera soutenu par celles-ci.
- Séance plénière avec tous les partenaires : présentation des projets liés au thème "PTEAC" de l'année suivante.

En impliquant tous les partenaires dans les différentes étapes du processus d'élaboration du projet, le coordonnateur a une vision précise de tous les instants de la faisabilité du projet.

L'objectif est multiple :

- *Ne mettre personne devant le fait accompli, et donc, de rassembler le maximum de partenaires autour du projet.*
- *Ne pas travailler seul, mais être au cœur du processus décisionnaire.*



Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

- *Etre à l'écoute des orientations proposées par les partenaires, liées à la spécificité de leur domaine.*
- *Etre à l'écoute de tous les partenaires.*

Le temps de la finalisation :

- Le financement des projets du PTEAC (cf. « Financer les projets d'un PTEAC »)
- Les éléments importants à mettre en avant dans le projet :
- Prévoir un temps de restitution, sur un ou plusieurs jours, de façon à donner de la visibilité aux projets menés dans le cadre du PTEAC. Cela aura des effets bénéfiques tant sur les élèves (rendre public l'action menée dans la classe pendant l'année), que sur les enseignants (convaincre les enseignants de rejoindre le PTEAC), que sur les établissements et le territoire (participer à la valorisation de la dynamique artistique et culturelle)

Délégation
 Académique
 Aux arts et à la culture

*

Directions
 départementales
 des services
 de l'éducation
 nationale
 (DSDEN)

Ain
 Loire
 Rhône

Définir un pôle
 Rôle et mission
 Interlocuteurs
 Méthodologie de projet
 Projet spécifique
 Financement des projets
 Dispositifs EAC
 Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
 L'action culturelle
 Construire un projet
 Ressources académiques

Le projet spécifique au PTEAC

Il met l'accent sur le **parcours d'éducation artistique et culturelle**, pour assurer une continuité et une cohérence depuis la maternelle jusqu'à la terminale.

Il permet ainsi le suivi d'une cohorte et d'en établir l'évolution au gré des disciplines artistiques rencontrées.

Comme le parcours insiste sur l'idée d'une liaison entre les cycles de scolarité, le projet spécifique est le lieu pour **renforcer les liaisons** entre le CM2 et la 6^{ème}, la 3^{ème} et la 2^{nde}.

Un des objectifs du projet spécifique est d'assurer, pour une cohorte, **l'accès au plus grand nombre de disciplines artistiques** possible.

Cela implique que d'une année sur l'autre, il s'organise autour d'une **dominante artistique** ou d'une **problématique artistique et culturelle**, que chaque enseignant dans chaque établissement, désireux de rejoindre le PTEAC, prendra en compte dans l'élaboration de son projet.

Un projet spécifique est un projet qui peut se développer sur plusieurs années parce qu'il est élaboré, **conjointement**, par les partenaires du PTEAC.

Ce projet peut se développer en plusieurs étapes, **sur plusieurs cycles**, pour donner plus de cohérence à l'action éducative : d'abord, une sensibilisation, ensuite, un approfondissement.

Le PTEAC permet **d'organiser** le temps scolaire consacré à l'éducation artistique et culturelle d'un élève sur la durée de sa scolarité.

Ainsi, le projet spécifique peut-il venir « **compléter** » et « **particulariser** » l'offre des différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle auxquels tous les enseignants ont accès :

Ecole au cinéma Adopter son patrimoine etc.
Collège au cinéma Adopter son patrimoine Assises internationales du roman – Collège etc.
Lycéens et apprentis au cinéma, à l'opéra Assises internationales du roman - Lycée Goncourt des Lycéens Prix rhônalpin Ecrivains d'aujourd'hui etc.

Un projet spécifique est **super-projet** auquel viennent se rattacher des projets « personnalisés » (dans une classe, sur un niveau de classes, entre plusieurs classes).

Il donne les **grandes lignes artistiques et culturelles** autour desquelles se structureront les projets « personnalisés ». C'est pourquoi la dominante ou la problématique sont aussi importantes.



Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

Les projets « personnalisés » peuvent très bien ne pas être dans le même domaine artistique, ni dans la même discipline tant qu'ils s'inscrivent dans la dominante, ou la problématique, choisie.

Le projet spécifique peut être l'occasion d'une **formation d'initiative locale** (FIL) portée par un des établissements du PTEAC sur toutes les problématiques inhérentes à la mise en œuvre et au suivi d'un projet sur un territoire.

A cette formation, peuvent y être associés tous les acteurs et partenaires du projet spécifique : enseignants, artistes, structures culturelles, collectivités, DRAC, DSDEN, DAAC.

Financer les projets d'un PTEAC

Un PTEAC n'est pas un dispositif de financement en soi. Il s'agit forcément d'un **co-financement** pour lequel il conviendra, en amont, de définir quels seront les partenaires et à quelle hauteur la subvention s'élèvera.

En fonction des partenaires, les montants peuvent être capés, car ceux-ci dépendront du dispositif d'éducation artistique et culturelle dans lequel ils entreront.

A propos du coût du (ou des) projets.

Dans la mise en place du budget prévisionnel, c'est-à-dire un budget qui définit les grandes lignes mais qui est amené à varier en fonction des financements obtenus après toutes les commissions d'expertise, le porteur du projet doit avoir les éléments suivants en tête :

- *Pas de projets « pharaoniques » : une trop grande ambition, des dépenses très élevées, un montage financier soumis à de nombreuses décisions.*
- *Toujours indiquer les différents financements demandés : tous les partenaires siègent à toutes les commissions d'expertise, cela facilite donc le suivi des projets (leur donner le même titre, par exemple, dans tous les appels à projets).*
- *S'assurer de l'engagement financier des collectivités (Région, Conseil général et DRAC) auprès des structures culturelles avec qui le projet a été co-construit.*

▪

Les dispositifs d'éducation artistique et culturelle :

DAAC - DSDEN :

Dispositifs	Descriptif	Calendrier
Classe à projet artistique et culturel (PAC)	<ul style="list-style-type: none"> - 6-10h d'intervention d'un artiste - Une classe, sur toute l'année - Un projet interdisciplinaire - Liaison avec les programmes 	Avril-mai
Atelier de pratique artistique	<ul style="list-style-type: none"> - 25-30h d'intervention d'un artiste - Elèves volontaires, niveaux différents - 	Avril-mai
Atelier de pratique scientifique		Avril-mai
Projets spécifiques		Avril-mai
Les résidences		Avril-mai

Région Rhône-Alpes :

Club Culture	Descriptif	Calendrier
Eurêka	-	mai
	-	mai
	-	mai
Lycéens et apprentis au cinéma		mai
Lycéens et apprentis à l'opéra		mai

Conseil général :

AIN		
Dispositifs	Descriptif	Calendrier
	-	
	-	

Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques



Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

LOIRE		
Dispositifs	Descriptif	Calendrier
La Route des arts	-	
	-	

RHONE		
Dispositifs	Descriptif	Calendrier
Collège en scène	-	
	-	

Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

LETTRE DE MISSION A L'ATTENTION DE

M.....

Coordonnateur de Pôle Territorial d'Education Artistique et Culturelle

M(me), professeur de au à
....., est chargé(e), pour l'année scolaire 201x-201x, d'une mission de coordination du pôle territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) de..... sous la responsabilité du directeur académique directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

M(me) travaille en collaboration avec le chef d'établissement responsable du PTEAC, la délégation académique aux arts et à la culture, l'Inspecteur de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques de la circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux arts visuels et éducation musicale attachés au territoire ainsi qu'en concertation avec les conseillers d'éducation artistique et culturelle de la Direction régionale des affaires culturelles et, le cas échéant, les représentants des collectivités territoriales.

Le professeur coordonnateur est l'interlocuteur privilégié des différents partenaires du PTEAC.

Il lui revient d(e) :

- renforcer la synergie entre tous les acteurs du PTEAC,
- dresser un état exhaustif de tous les projets culturels du premier et du second degrés conduits sur le territoire du PTEAC,
- élaborer, en concertation avec le chef d'établissement responsable du PTEAC, la synthèse annuelle des demandes de subventions nécessaires à la conduite des projets élaborés par les écoles et les établissements dans le cadre du PTEAC,
- assurer la cohérence des actions mises en place,
- tenir un état des lieux actualisé des ressources locales,
- définir en concertation avec les différents acteurs les actions de formation locales à mettre en place,
- proposer des actions de valorisation des projets,
- établir, en concertation avec le chef d'établissement responsable du PTEAC, la synthèse annuelle des bilans financiers et pédagogiques des actions,
- rédiger le compte-rendu des comités de pilotage.

La mission de coordination de M(me) sera rétribuée en HSE dont le volume sera défini au début de chaque année scolaire. Pour l'année en cours, le montant est de 72 HSE. Cette lettre vaut **ordre de mission permanent sans frais**.



Délégation
Académique
Aux arts et à la culture

*

Directions
départementales
des services
de l'éducation
nationale
(DSDEN)

Ain
Loire
Rhône

Définir un pôle
Rôle et mission
Interlocuteurs
Méthodologie de projet
Projet spécifique
Financement des projets
Dispositifs EAC
Lettre de mission

ANNEXES

Le PTEAC
L'action culturelle
Construire un projet
Ressources académiques

Cette mission de professeur coordinateur doit rester compatible avec le service d'enseignement du professeur et le fonctionnement de l'établissement dans lequel il enseigne. C'est pourquoi l'accord du chef d'établissement est requis.

Sa mission donne lieu, au terme de chaque année scolaire, à un bilan d'activité détaillé, adressé, par voie hiérarchique, au Directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et à la déléguée académique aux arts et à la culture.

Le responsable du pôle